



Association Sportive et Culturelle de Saint André de Seignanx

Réunion du CA du 7 août 2019

19h, à la salle informatique et photo.

Étaient présents : Roland LAFORCADE, Jean-Jacques LAIGLESIA, Pascal LANNEBERE, Marie-Pierre DESCAZEAX.

Lors de la réunion, ont été abordés les sujets suivants :

- **Bilan 2018-2019 :**
 - Le nombre d'adhérents est de 65.
 - Le bilan financier, après une ultime dépense pour l'achat d'un ballon de futsal s'établit à 361,78 €.

-

- **Taï Chi Chuan :**
 - Véronique LEDUC, diplômée de l'activité et contactée au club d'Ondres, va assurer l'encadrement pour la nouvelle saison.
 - Les cours auront lieu toutes les semaines, à priori aux mêmes horaires que par le passé, un cours sera ajouté la première semaine des vacances scolaires, des stages seront éventuellement proposés, selon la demande du public.
 - Un défraiement sera calculé sur la base de 45km par séance, Véronique venant d'Anglet.

-

- **Tarifs pour la nouvelle saison :**
 - Le tarif reste inchangé pour l'adhésion et l'assurance obligatoire (23€), le futsal (5€), la photo numérique (20€), l'informatique (20€), l'œnologie (20€).
 - Pour s'approcher au plus près du coût réel de l'activité, les tarifs de participation aux activités de la gymnastique pour adultes et du Taï Chi Chuan sont portés à 60€.
 - La participation à la randonnée est fixée à 10€ afin de permettre l'achat de cartes IGN détaillées pour les parcours envisagés.
 - Cas particulier de la pétanque : la participation est de 5€. Cette participation ne sera pas exigée si le (la) participant(e) est déjà membre d'une autre section de l'ASC – Cette activité pourra bénéficier d'autres jours et d'autres créneaux horaires durant la semaine – il est également envisagé d'organiser quelques rencontres amicales avec les adhérents de l'association des Bagàns.

-

- **Distribution des flyers :**
 - Les flyers seront distribués dans la semaine du 19 au 24 août.
 - Les dates de reprise des activités seront précisées en accord avec les animateurs de chaque section.

-

- **Conventions 2019-2020 :**
 - les conventions régissant les relations entre les animateurs des sections et l'ASC seront mises en œuvre à la rentrée de septembre.

-

- **Charte des associations :**
 - Lors de la réunion entre la municipalité et les représentants des associations communales du 25 juin 2019, a été présentée une charte précisant les attentes des élus face aux modalités de fonctionnement des dites associations.

- *Ce document sera établi en deux exemplaires et cosigné par M. le Maire et les Présidents des associations.*
-
- **AG 2019 :**
 - *Deux dates sont possibles : 4 ou 11 octobre 2019.*
 - *La date choisie sera précisée par mail ou par courrier aux adhérents.*
-
- **Réservation de salles :**
 - *La maison de la nature pour la galette des rois (mercredi 8 janvier ?).*
 - *La Mosaïque pour d'éventuels stages de TCC sur proposition de Véronique LEDUC.*
-
- **Saint André des Arts :**
 - *Cette manifestation se déroulera les 28 et 29 septembre 2019. Des membres de l'ASC participeront à sa mise en place le 27 septembre en fin d'après-midi.*
 - *Cette année, la section photo de l'ASC accueillera le public dans sa salle habituelle.*
-
- **Trousses de pharmacie :**
 - *L'achat ou la mise à jour est prévue pour les activités sportives.*
-
- **Nouveau blog :**
 - *La maquette est en cours de réalisation par Justine GEORGIN, ainsi qu'une nouvelle organisation des flyers et la mise en place de pages des réseaux sociaux. Une première réunion de présentation est prévue le 10 août à 19h30 dans la salle d'informatique.*
 - *Les pages Facebook seront utiles pour relancer les activités actuellement en sous-effectif.*
 - *La randonnée est désormais insérée dans notre catalogue et notre cahier des charges.*
-
- **Ancien vidéoprojecteur :**
 - *L'utilisation de cet appareil semble donner toute satisfaction à la municipalité, par contre le mot achat n'a pas encore été évoqué.*
-
- **Stage de Justine Georgin :**
 - *Justine se proposait de considérer son intervention auprès de l'ASC comme un stage de formation. Nous devons lui demander quelles en seraient les modalités de validation.*
-
- **Compte CCP de l'ASC :**
 - *La délégation de signature est toujours à l'ordre du jour.*
-
- **Défraiement de frais:**
 - *Le système de défraiement par « Abandon de remboursement de frais » (crédit d'impôt) pourra être proposé aux animateurs de l'ASC.*
-
- **Utilisation de la salle contigüe à la salle informatique :**
 - *Cette salle devrait, à la rentrée de septembre 2020, être libérée de toute activité scolaire.*
 - *Ceci serait une opportunité pour une extension des activités culturelles de l'ASC. Une réflexion à ce sujet est vivement souhaitée.*

Fin de la séance à 21 heures.